

# Admission à la vérification des appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques

du 24 août 1999

---

En vertu de l'article 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

*Fabricant et détenteur de l'approbation:* MGC Moser Glaser & Cie. AG, 4132 Muttenz



Transformateur de tension mis à la terre avec isolation en résine synthétique, pour montage à l'intérieur.

Type:	VKE 24 Nh
Tension de service maximale $U_m$ :	24 kV
Tension d'essai:	3/50 kV
Tension primaire assignée:	10/ $\sqrt{3}$ kV ... 22/ $\sqrt{3}$ kV
Nombre des gammes de mesure primaire:	1 ou 2
... approuvés pour l'étalonnage:	1 ou 2
Tension secondaire assignée:	100/ $\sqrt{3}$ V, 110/ $\sqrt{3}$ V, 200/ $\sqrt{3}$ V
Nombre d'enroulements secondaires:	1 ... 3
... approuvés pour l'étalonnage:	1 ou 2
Classes de précision:	0.2 ou 0.5
Puissance de sortie assignée max.	
– dans la classe de précision 0.2:	45 VA
– dans la classe de précision 0.5:	90 VA
Fréquence:	50 Hz

24 août 1999

Office fédéral de métrologie:

Le directeur, Schwitz